



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 26 août 2026 (No 3/2026/0150/181) le Ministre du Travail a autorisé à la SA PROXIMUS Luxembourg à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Buederscheid, Op der Knupp, numéro cadastral 119/791, section B de Buederscheid, LUREF 62991^E 111262N.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours. Les publications, le cas échéant, reprises dans l'autorisation précitée sont accessibles sur le site internet de l'Inspection du travail et des mines sous :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablisements-classes/conditions-types.html>

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours.

Goesdorf, le 1^{er} septembre 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins